

Bulletin de l'ACAT Canada



Convocation des membres : Assemblée générale annuelle 2020

L'assemblée générale annuelle (AGA) des membres de l'ACAT Canada aura lieu le samedi 21 mars 2020, chez les Dominicains au 2715, chemin de la Côte-Sainte-Catherine, à Montréal.

La conférence d'ouverture de l'AGA portera sur la détention des migrants, incluant celle des enfants. Elle sera prononcée par Jenny Jeanes, responsable du programme de détention chez Action Réfugiés Montréal. Dans le cadre de son travail, elle visite la prison de l'immigration à Laval sur une base hebdomadaire. Elle est une référence incontournable sur le sujet. Tout comme l'ACAT Canada, Action Réfugiés Montréal est membre du Conseil canadien pour les réfugiés.

La conférence commencera à 10 h 30, tous et toutes sont les bienvenus. Suivra une période de questions et discussion.

Pour les personnes qui souhaitent participer à l'AGA, un repas sera offert (réservez votre repas en confirmant votre présence au 514 890-6169). Si ce n'est déjà fait, vous pourrez, sur place, acquitter votre adhésion comme membre de l'ACAT (35 \$).

L'AGA débutera à 13 h.

Cette année, il y a deux postes d'administrateurs ou administratrices en élection (un troisième poste est ouvert, mais la personne souhaite renouveler son mandat). Si cette aventure vous intéresse, vous pouvez nous contacter pour nous en informer.

Voici une proposition d'ordre du jour :

1. Ouverture de l'assemblée générale annuelle à 13 h
2. Mot de bienvenue et temps de recueillement
3. Désignation du président et d'un ou d'une secrétaire d'assemblée (décision)
4. Adoption de l'ordre du jour (décision)
5. Questions sur le procès-verbal de l'AGA 2018
6. Adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale 2019 (décision)
7. Présentation du rapport 2019 des activités de l'ACAT Canada et des rapports annuels de différents comités (Comité des interventions, Comité du Prix Gabriel Villemure, etc.)
8. Rapport financier et adoption des états financiers 2019 (décision)
9. Désignation des vérificateurs (décision)
10. Présentation du plan d'action et du budget pour l'année 2020

Sommaire :

Convocation à l'AGA

Appel à l'action :

Colombie : défendre les droits humains

Quoi de neuf :

Historique (premier volet)

Qui est Guy Aurenche

Adhésions comme membre

Programme de correspondance

Ateliers dans la ville de Québec

En tant qu'organisme œcuménique engagé dans la lutte contre la torture, ACAT Canada est membre de la Fédération internationale de l'Action des chrétiens pour l'abolition de la torture (FIACAT) ayant, entre autres, un statut consultatif auprès des Nations unies

11. Élections

- a. Désignation du président ou de la présidente des élections (décision)
- b. Mise en candidature
- c. Scrutin et proclamation des personnes élues (décision)

12. Varia

13. Remerciements aux participants et levée de l'assemblée

Premier volet d'un historique de l'ACAT Canada

L'histoire de l'ACAT débute en France, dans le cadre d'une campagne mondiale d'Amnistie internationale en 1974, alors qu'un prêtre italien du nom de Tullio Vinay témoigna des cas de torture répétés au Sud-Vietnam. Son témoignage eut des échos chez Hélène Engel et Édith du Tertre, toutes deux protestantes françaises, qui décidèrent de former un groupe œcuménique afin de sensibiliser les chrétiens et les chrétiennes au scandale de la torture.

C'est dans cette mouvance qu'une quarantaine de chrétiens de toutes confessions fondaient, en France, l'Action des chrétiens pour l'abolition de la torture (ACAT) le 16 juin 1974.

L'ACAT au Canada est créée en 1984, année de l'adoption de la *Convention contre la torture*. Elle fait ses débuts à la paroisse Saint-Léon de Westmount, à l'initiative de l'abbé Gabriel Villemure, premier président de l'association, et de Denise Bonfils. L'association enregistre ses lettres patentes en janvier 1985. Lors de la première assemblée générale des membres en 1986, Thérèse Benguerel est élue présidente. Suivent ensuite les élections de Gérard Gauthier en 1988, de Gabriel Villemure en 1991, de Thierry Delay en 1993, de Michel Rondeau en 1995 et de Raoul Lincourt en 1997, pour un long mandat au cours duquel l'association atteint son maximum de membres, soit 530. En 2010, Guy Gauthier prend la relève, puis, en 2011, Raphaël Lambal devient l'actuel président de l'ACAT Canada.

Plusieurs personnes bénévoles et salariées ont marqué ces années. Notamment Dominique Boisvert, qui

a travaillé sur le dossier de la perte du numéro d'organisme de charité, regagné en 2009. Nommons quelques autres personnes importantes pour l'ACAT Canada : Réjeanne Grand'Maison, Alain Lamothe, Michel Boyer, Nicole Leduc, Diane Roy, Gérard Laverdure, Judith Boucher, Claude Campbell, Marilyn Hébert, Noëlla Dubreuil, Yolande Laurencelle, Renée Ntagungira Nema, Normand Breault, Michel Tréguët, Ronald Albert, etc.

Dans un prochain article, nous approfondirons cet historique en examinant les campagnes et les grands événements réalisés par l'ACAT Canada.

Qui est Guy Aurenche ?

Notre conférencier lors de l'événement anniversaire des 35 ans de l'ACAT Canada, le 30 mai, sera Guy Aurenche, officier de la Légion d'honneur en France. Il est aussi président d'honneur de la Fédération internationale de l'Action des chrétiens pour l'abolition de la torture (FIACAT), qu'il a fondée en 1987.

Marié, père de trois enfants et grand-père, spécialiste de droit civil, de droit pénal et des droits humains, Guy Aurenche a été avocat à la Cour d'appel de Paris de 1967 à 2007. Il a également été président de l'ACAT France de 1975 à 1982 et président du CCFD Terre Solidaire de 2008 à 2016.

Il a écrit plusieurs ouvrages collectifs et d'auteur, dont :

L'Aujourd'hui des Droits de l'Homme, Paris, Nouvelle Cité, 1980

Bonne Nouvelle à un monde torturé, Paris, Le Centurion, 1986

Et toi, m'aimes-tu ?, Le Livre Ouvert, 1993

Avocat de l'Espérance, Paris, Le Centurion, 1994

La Dynamique des Droits de l'Homme, Paris, Desclée de Brouwer, 1998

Le Souffle d'une vie, Paris, Albin Michel, 2011

La solidarité, j'y crois, Paris, Bayard, 2014

Guy Aurenche, Chantal Joly, *Justice sur la terre comme au ciel*, Salvator, 2016

Droits humains : n'oublions pas notre idéal commun, Temps Présent, 2018

Renouvellement de votre adhésion pour 2020

Si vous recevez le *Bulletin* imprimé et que vous n'avez pas renouvelé votre adhésion pour 2020, ce présent numéro serait votre dernier envoi.

Si vous recevez le *Bulletin* par courriel, vous continuerez de le recevoir, mais le fait de renouveler votre adhésion vous permettra de participer à l'assemblée annuelle des membres le 21 mars ; cela nous permettra aussi de maintenir le nombre de nos membres d'année en année.

Si ce n'est pas déjà fait, merci de bien vouloir renouveler votre adhésion pour 2020 !

Programme de correspondance avec un condamné

L'ACAT Canada vous propose de participer à son programme de correspondance avec un condamné.

Extrait du site de l'ACAT France (www.acatfrance.fr/actualite/je-corresponds-avec-un-condamne-a-mort) :

« Expérience enrichissante et très forte, écrire à un condamné, c'est construire un échange plein d'humanité. [...] Aucune compétence particulière n'est requise pour correspondre avec un condamné à mort, hormis que les échanges se font en anglais [...] à raison d'au moins une lettre par mois. [...] Elle implique un engagement de longue durée vis-à-vis d'une personne pour qui les courriers représentent souvent l'unique lien avec l'extérieur. Il faut être conscient que les échanges écrits peuvent se conclure par l'exécution du détenu avec lequel se sont noués des liens affectifs forts. »

D'autres instructions plus précises sont disponibles au : www.acatfrance.fr/public/acat_conseils-et-recommandations_def_2_1.pdf. Si vous n'avez pas accès à Internet, n'hésitez pas à communiquer avec nous. Nous pourrions vous faire parvenir le document de conseils et de recommandations par la poste.

Plusieurs personnes dans le couloir de la mort en Floride aimeraient trouver des correspondants et se sont inscrites au programme de correspondance de l'ACAT Canada. Si vous parlez anglais et que cet engagement vous intéresse, contactez Nancy Labonté à acat@acatcanada.org ou au 514 890-6169.



Venez célébrer les 35 ans de l'ACAT Canada!

Le rassemblement œcuménique de l'Action des chrétiens pour l'abolition de la torture (ACAT) sera présidé par **Gabriel Villemure**, son fondateur.

Il y aura musiciens et chants.

De même qu'une conférence de **Guy Aurenche**, fondateur de la FIACAT et auteur de *Droits humains : n'oublions pas notre idéal commun!*

Samedi **30 mai 2020, de 14 h à 17 h** (événement **gratuit**)
À l'église Notre-Dame des Neiges

5366, chemin de la Côte-des-Neiges, Montréal (Québec) H3T 1Y2
juste à côté du métro Côte-des-Neiges (stationnement gratuit)

Confirmez votre présence en laissant un message
au **514 890 6169**

acatcanada.ca

Colombie : les personnes qui défendent les droits humains sont menacées en toute impunité

Plus d'une trentaine de personnes et d'organisations mobilisées pour la paix et le respect des droits humains ont été menacées de mort récemment. La situation n'a cessé de se dégrader depuis la signature de l'accord de paix, fin 2016. Selon les dernières statistiques de 2020, on compte pratiquement un assassinat par jour parmi les personnes qui défendent les droits humains.

Le 15 janvier 2020, une longue liste d'organisations et d'individus impliqués dans la défense des droits en Colombie a fait l'objet de menaces de mort sur les réseaux sociaux de la part du groupe paramilitaire *Águilas Negras* (Aigles noirs). Parmi les cibles, on trouve des défenseurs de l'accord de paix, et notamment des victimes du conflit armé interne (plus particulièrement des femmes, des personnes mutilées et des communautés indigènes et afro-colombiennes) et de la restitution des terres spoliées, ainsi que des personnalités politiques de gauche. Sont notamment menacées Patricia Linares, avocate et présidente de la Juridiction spéciale pour la paix (JSP), et Pilar Rueda Jimenez, coordinatrice de l'équipe responsable des questions de genre au sein de l'Unité d'investigation et d'accusation de la JSP, ainsi que l'ONG Collectif d'avocats « José Alvear Restrepo » (CAJAR), membre de la Coalition colombienne contre la torture (CCCT).

Dans leur prospectus, les paramilitaires proclament : « Les *leaders* sociaux seront exécutés sans pitié et où qu'ils se trouvent : chez eux, dans leurs bureaux, sur les routes ou dans des espaces publics » [1]. Ils annoncent une récompense de 8 000 euros pour l'assassinat d'une personne nommément citée dans leur document. Il y est également question de « torturer, enlever, faire disparaître, mutiler, démembrer pour l'exemple afin que d'autres ne s'avisent pas d'ouvrir leur bouche et d'inciter à la

contestation [...] pour retarder le développement du pays » [2]. Le prospectus promet enfin que le premier « semestre 2020 sera le plus sanglant que la Colombie ait connu pour tous ceux et toutes celles que l'on appelle des *leaders* sociaux et des défenseurs des droits humains » [3].

Le contexte

Le conflit armé interne qui a duré plus de 50 ans a fait environ 9 millions de victimes (déplacements internes, disparitions forcées, enlèvements, torture, violences sexuelles, etc.). Le 1^{er} décembre 2016, un accord de paix entre l'État et la principale guérilla du pays, les Forces armées révolutionnaires de Colombie (FARC), a été ratifié. L'accord prévoit notamment :

- le cessez-le-feu et le dépôt des armes par les guérilleros, ainsi que le démantèlement de toutes les organisations paramilitaires et criminelles ;
- l'amnistie des infractions politiques, mais des poursuites pénales pour les crimes de guerre et contre l'humanité par la Juridiction spéciale de paix (JSP) ;
- le développement de la participation citoyenne et politique, notamment par la protection des nouveaux partis et des mouvements sociaux ;
- la restitution des territoires spoliés, une répartition plus équitable des terres et le développement de services publics dans les zones rurales ;

• la lutte contre les réseaux de trafic de drogue et la promotion de cultures alternatives auprès des petits producteurs.

Toutefois, la mise en application de l'accord est loin d'être aisée, car tous ne sont pas favorables à la paix. Le président élu en juin 2018, Ivan Duque, issu de la droite rigide, s'est toujours montré hostile à l'accord signé par son prédécesseur, Juan Manuel Santos. Par ailleurs, aucun accord de paix avec la guérilla Armée de libération nationale (ELN) n'a encore abouti, et les violences n'ont pas cessé sur ce front. Or, la présidence actuelle ne laisse rien présager de positif pour ces accords de paix.

Des groupes criminels issus des paramilitaires d'extrême droite, théoriquement démobilisés en 2005, sont en réalité très actifs. Ces néo-paramilitaires s'enrichissent par le narcotrafic et d'autres activités illégales, et ils s'en prennent à toute personne susceptible de menacer leurs activités. Ces groupes se développent et seraient présents dans 31 départements sur 32, selon des organismes colombiens ayant communiqué des rapports lors de l'Examen périodique universel réalisé en 2018 par le Comité des droits de l'homme des Nations unies. D'après *Somos Defensores* (Nous sommes les défenseurs), les paramilitaires seraient responsables de 87 % des assassinats de personnes qui défendent les droits humains pour lesquels les auteurs ont pu être identifiés.

Appel à l'action en Colombie : Mode d'emploi pour agir

Pour faire suite à l'appel à l'action présenté dans ce numéro, agissez !
Il suffit d'expédier la lettre proposée aux adresses qui y sont inscrites.

Si la criminalité baisse en Colombie, les violences envers les défenseurs et les leaders sociaux s'intensifient dans les zones délaissées par le gouvernement. En plus des paramilitaires, de nouveaux acteurs non étatiques sont apparus : certaines entreprises. Les défenseurs sont aussi visés dans des opérations de répression ou de sécurité menées par la police et l'armée.

Soulignons d'autres éléments de cet alliage dangereux : l'impunité des auteurs des violences et une justice éprouvant des problèmes structurels, notamment des interventions injustifiées de hauts responsables gouvernementaux ou des agressions contre des procureurs, juges, victimes, témoins et avocats, voire la corruption de certains magistrats.

La situation des personnes qui défendent les droits humains a été jugée « à risques » par plusieurs procédures spéciales, notamment par le Groupe de travail sur les détentions arbitraires et par le Rapporteur spécial sur la situation des défenseurs des droits de l'homme, comme le signalait le Comité contre la torture en 2015. Le Comité se montrait également préoccupé par les tortures qui interviennent très souvent à la suite de disparitions forcées et d'arrestations arbitraires, et qui peuvent précéder les exécutions extrajudiciaires, que les responsables soient des agents de l'État ou pas.

Il n'est donc pas étonnant qu'en 2019 la Colombie se trouve une nouvelle fois largement en tête des pays les plus dangereux pour les activistes, avec au moins 107 assassinats, selon l'ONU. De janvier à juin 2019, *Somos Defensores* a enregistré 591 agressions. Ce chiffre est le plus élevé enregistré depuis la mise en

place de leur système d'information sur les agressions contre les défenseurs des droits de l'homme, il y a dix ans. Si le nombre de meurtres a baissé de 23 % par rapport au premier semestre de 2018 (59 en 2019 contre 77 en 2018), on observe une augmentation de 75 % des menaces.

Interrogé par la revue *Humains* en 2018, le Rapporteur spécial des Nations unies sur les défenseurs des droits de l'homme, Michel Forst, revient sur le rôle crucial de ceux-ci pour construire la paix, plus d'un an et demi après la signature des accords de paix en novembre 2016. Il affirme avoir pu constater lors de sa visite dans ce pays en 2015 une atmosphère terrifiante : « Les défenseurs me racontaient les attaques, les menaces et les assassinats. Lors d'une réunion avec environ une cinquantaine de personnes, Gustavo Gallon, le directeur de la Commission colombienne des juristes, m'a dit : "Là, nous sommes une cinquantaine autour de la table et chaque semaine, l'un d'entre nous est assassiné." Imaginez que vous êtes dans une pièce avec une cinquantaine de personnes et dites-vous qu'à la fin de l'année il n'y aura plus personne, car semaine après semaine, chacun d'entre eux sera systématiquement éliminé... La conclusion que j'en ai tirée, c'est qu'il ne s'agit pas d'une violence aveugle, mais d'une violence meurtrière qui cible délibérément des personnes, des femmes, des hommes et maintenant des enfants... C'est une façon d'instiller un sentiment de peur, de frayeur, afin de faire comprendre que personne n'est à l'abri, malgré le Mécanisme de protection des défenseurs. Tout cela est encouragé par un sentiment général de suspicion contre les défenseurs.

Ils sont accusés d'être des criminels, des alliés du crime organisé, des ennemis de l'État et de la paix, des "anti-développement" ou des "anti-progrès" » [4].

Or, le Mécanisme de protection colombien est l'un des plus importants, comparé à celui du Honduras ou du Mexique, permettant de suivre heure par heure la situation des personnes protégées. Voitures blindées, boutons de panique, installations électriques, protection numérique, etc. « Mais la réalité, c'est que lorsqu'une personne a décidé d'en tuer une autre, il est extrêmement difficile de la protéger » [5].

Action préparée par
Catherine Malécot, vice-présidente

Sources

ACAT France. 2020. *Recrudescence des menaces contre les défenseur.e.s de la paix*. acatfrance.fr/actualite/recrudescence-des-menaces-contre-les-defenseurs-de-la-paix [1] [2] [3]

Comité contre la torture. 2015. *Examen du rapport de la Colombie*. www.ohchr.org/fr/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=15918&LangID=F

Conseil des droits de l'homme. 2018. *Groupe de travail sur l'Examen périodique universel. Résumé des communications des parties prenantes concernant la Colombie*. daccess-ods.un.org/access.nsf/Get?Open&DS=A/HRC/WG.6/30/COL/3&Lang=F

Demontis, Anna. 2018. « Les défenseurs sont des artisans de la paix » (entrevue avec Michel Forst). Dans *Humains*, N° 06, p. 12-13. www.acatfrance.fr/courrier/humains-n06---non-violence---la-force-dans-la-dignite [4] [5]

Somos Defensores. *Site web*. somosdefensores.org/

Exercice de conscientisation dans la ville de Québec

Debout pour la justice

Pour ses 35 ans, l'Action des chrétiens pour l'abolition de la torture (ACAT Canada) et la paroisse Saint-Charles-Borromée vous invitent à participer à l'exercice *Debout pour la justice*.

Activité gratuite

Quand : le mardi 10 mars 2020, de 14 h à 15 h 30 et de 19 h à 20 h 30 (en cas de tempête, remis au mardi 24 mars)

Où : au 6350, 3^e Avenue Est, Québec, G1H 3K8, à la pastorale de Saint-Jean-Eudes, située à l'église Saint-Jérôme

Qui : l'ACAT Canada est une association œuvrant à briser le silence sur la torture et les mauvais traitements, au Canada et ailleurs dans le monde

Objectif de l'exercice : prendre conscience du phénomène de la torture et des mauvais traitements

À qui s'adresse l'exercice : aux personnes qui désirent vivre une expérience collective sur les droits humains

Déroulement de l'exercice : jeu de rôles dans lequel les personnes participantes sont parties prenantes de l'expérience par la participation corporelle ludique au sujet de la torture et des traitements dégradants. De plus, l'exercice présente un temps de relecture collective et se termine par une capsule d'information, pour outiller les apprenants et renforcer leurs connaissances et leur capacité d'agir.

Ensemble, nous pouvons briser le silence !

Bulletin de l'ACAT Canada

Mars 2020, Volume 11, n°02

Équipe de rédaction : Catherine Malécot, Nancy Labonté et le Comité des interventions

Coordination de l'édition : Nancy Labonté

Révision linguistique : Josée Latulippe

La reproduction en tout ou en partie du contenu de ce Bulletin est autorisée (sans permission de l'ACAT Canada) à condition d'en citer la source.

Les articles reproduits dans ce Bulletin représentent l'opinion de leur auteur et non celle de l'ACAT Canada.

Pour nous joindre :

ACAT Canada

(Action des chrétiens pour l'abolition de la torture)
2715 Côte Ste-Catherine, Montréal, Québec, H3T 1B6

Téléphone : (514) 890-6169

Courriel : acat@acatcanada.org

Restez informés : acatcanada.ca
www.facebook.com/acatcanada

Fédération internationale : www.fiacat.org

En tant qu'organisme oecuménique engagé dans la lutte contre la torture,
ACAT Canada est membre de la Fédération internationale de l'Action des chrétiens pour l'abolition de la torture (FIACAT)
Ayant, entre autres, un statut consultatif auprès des Nations unies : www.fiacat.org